Nations Unies S/2020/344

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de mars 2020 sous la présidence de la Chine (voir annexe), établi par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire, Représentant Permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

20-06207 (F) 050520 130520

Annexe à la lettre datée du 29 avril 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République populaire de Chine (mars 2020)

Introduction

Au cours du mois de mars 2020, le Conseil de sécurité a tenu six séances publiques, une séance privée, six consultations privées et six visioconférences. Il a adopté six résolutions, approuvé une déclaration du Président, publié cinq déclarations à la presse et produit plusieurs éléments destinés à la presse. Il a également examiné un large éventail de questions ayant trait notamment à l'Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que quelques questions thématiques, entre autres. Parmi les événements marquants de la présidence chinoise figurent la tenue d'un débat sur la paix et la sécurité en Afrique et l'adoption par le Conseil de la toute première résolution sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, publiée sous la cote 2518 (2020).

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a constitué un défi de taille pour le Conseil de sécurité, en particulier durant la seconde quinzaine du mois de mars, au cours de laquelle il lui a été impossible de se réunir physiquement. La Chine a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Conseil en mettant tout en œuvre pour faire face aux conséquences de la pandémie. De nouvelles modalités et méthodes de travail ont été adoptées, notamment des visioconférences et une procédure de vote par écrit, ce qui a permis au Conseil de fonctionner efficacement et de jouer le rôle qui lui revient tout en assurant la transparence de ses travaux au cours de cette période difficile.

Afrique

République centrafricaine

Le 16 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque visant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), perpétrée le 15 mars par des éléments anti-balaka à Grimari (préfecture de la Ouaka), dans le centre du pays, qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix burundais. Ils ont également condamné avec fermeté le meurtre d'un membre du personnel national de la MINUSCA commis le 7 mars à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran), dans le nord-est du pays, et réaffirmé leur soutien à la Mission dans l'accomplissement du mandat que lui avait confié le Conseil dans sa résolution 2499 (2019).

République démocratique du Congo

Le 24 mars, le Conseil de sécurité a tenu sa première visioconférence sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix.

Mme Zerrougui a donné un aperçu de la propagation de la COVID-19 dans le pays et de l'impact potentiel de la pandémie dans les mois à venir, fait le point sur les récents progrès accomplis par le Gouvernement, avec le soutien de la Mission et d'autres partenaires, et mis en lumière les difficultés recensées sur le terrain. M. Lacroix a évoqué les mesures prises pour améliorer les prestations de la MONUSCO, comme suite au rapport établi par le général Santos Cruz, et pour permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat, ainsi que les efforts faits pour gérer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du mandat de la MONUSCO et assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis et des efforts déployés par le Gouvernement congolais pour accroître la stabilité dans le pays et mettre en œuvre des réformes essentielles, ont salué les mesures prises pour renforcer la coordination entre la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo et ont accueilli avec satisfaction les discussions en cours entre la Mission et le Gouvernement sur la reconfiguration future de la MONUSCO et sur ses stratégies de transition et de retrait. Ils ont également souligné que la coopération constante entre les membres de la coalition au pouvoir et leur engagement en faveur d'un large dialogue politique étaient indispensables à la poursuite de la normalisation de la situation en République démocratique du Congo. Ils ont manifesté leur inquiétude face à la situation humanitaire, demandant aux partenaires d'intensifier leurs efforts à cet égard, et se sont dits préoccupés par l'instabilité persistante dans l'est du pays. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse.

Guinée-Bissau

Le 4 mars, dans le cadre de consultations privées, le Conseil de sécurité a examiné l'évolution de la situation politique en Guinée-Bissau au titre des questions diverses. Les membres du Conseil ont entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Rosine Sori-Coulibaly, et du Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abdou Abarry.

À l'issue du débat, le Conseil a publié une déclaration à la presse en date du 5 mars dans laquelle ses membres se sont dits profondément préoccupés par la crise postélectorale et institutionnelle en Guinée-Bissau et ont demandé aux parties de respecter les cadres juridique et constitutionnel et le processus démocratique afin de trouver une solution à la crise. Les membres du Conseil ont également salué le rôle de médiation que jouait la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que la décision de celle-ci de dépêcher une mission d'experts en Guinée-Bissau et d'y déployer éventuellement une mission politique de haut niveau. Ils ont exhorté les forces de défense et de sécurité bissau-guinéennes à s'abstenir de toute ingérence dans le processus politique et rappelé aux parties prenantes que le Conseil pourrait envisager de prendre les mesures qui s'imposaient pour faire face à l'aggravation de la situation dans le pays.

Libye

Le 26 mars, le Conseil de sécurité a tenu une téléconférence sur la Libye, durant laquelle il a entendu un exposé de la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Stephanie Williams. Les membres du Conseil ont rendu hommage à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, et exprimé leur préoccupation face à l'importante escalade des hostilités sur le terrain. Ils se sont également dits préoccupés par les répercussions que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir en

Libye, ont demandé aux parties d'apaiser d'urgence le conflit, de mettre immédiatement fin aux hostilités et d'assurer la libre circulation de l'aide humanitaire dans tout le pays, et ont appelé au respect par tous les États Membres de l'embargo sur les armes en Libye. Le Conseil a réaffirmé le rôle central que jouait l'ONU s'agissant de faciliter un processus politique inclusif dirigé et maîtrisé par les Libyens. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse.

Paix et sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique

Le 11 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique », au cours duquel il a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo (au nom du Secrétaire général, António Guterres), de l'Observatrice permanente de l'Union africaine, Fatima Kyari Mohammed (au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki), et du Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Abdoulaye Mar Dieye. Les membres du Conseil et les représentantes et représentants de 17 autres États Membres ont assisté au débat et fait des déclarations.

Dans sa déclaration, Mme DiCarlo a souligné que, comme l'avait déclaré le Secrétaire général, le terrorisme ne pouvait être combattu sans s'attaquer à ses causes sous-jacentes, notamment les problèmes de développement et les questions liées à l'aide humanitaire, aux droits humains et à la sécurité. Elle a ajouté que les solutions sécuritaires et militaires ne suffisaient pas à elles seules et qu'il fallait adopter une approche globale permettant notamment de lutter contre la pauvreté, les problèmes de gouvernance, les tensions intercommunautaires, l'inégalité de genre et le chômage des jeunes. Elle a également souligné que le terrorisme ne connaissait pas de frontières et qu'une solide coopération multilatérale était nécessaire pour le prévenir et le combattre. Mme Mohammed a déclaré qu'il fallait accorder une plus grande importance à la prévention, notant que nombre de pays faisaient une place démesurée à des stratégies sécuritaires qui ne prenaient pas en compte les causes sous-jacentes de la radicalisation violente. M. Dieye a, quant à lui, souligné que la lutte contre les facteurs de propagation du terrorisme porterait ses fruits et que les fonds destinés à la prévention devraient être dépensés plus efficacement afin de ne pas se contenter de faire face aux crises à mesure qu'elles se produisaient. Il a également précisé que les stratégies de prévention devaient notamment tenir compte des questions liées à la paix, au développement durable et au respect des droits humains.

Au cours du débat qui a suivi, les représentantes et représentants ont souligné qu'il importait que les pays africains s'approprient et dirigent les initiatives de lutte contre le terrorisme, et ont réaffirmé leur volonté d'appuyer les efforts faits par les États Membres africains pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent tout en assurant la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, notamment en adoptant des mesures efficaces et ciblées à l'appui du renforcement des capacités, de la formation et de la mise en commun des expériences, des pratiques exemplaires et des ressources nécessaires. Les États Membres ont également rappelé dans leurs déclarations que le respect des droits humains et du droit international était indispensable pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Au cours de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2020/5), dans laquelle il a notamment réaffirmé sa volonté politique d'appuyer le renforcement de la capacité des pays africains de lutter contre le

terrorisme et l'extrémisme violent dans le cadre d'une approche globale, et énoncé les domaines dans lesquels la communauté internationale pouvait aider ces pays, conformément au droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Somalie

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2516 (2020), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juin 2020 le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Soudan du Sud

Le 3 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec les pays fournisseurs de contingents au sujet de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), au cours de laquelle il a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale, Bintou Keita. Les membres du Conseil, Mme Keita et les représentantes et représentants des pays fournisseurs de contingents participants ont ensuite échangé des vues.

Le 4 mars, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations privées au sujet de la MINUSS. Il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, David Shearer, et de la coordonnatrice de l'organisation non gouvernementale Women's Monthly Forum on the Peace and Political Process in South Sudan, Betty Sunday. Le Représentant permanent du Soudan du Sud a participé à la séance et fait une déclaration.

M. Shearer a indiqué que le Président de la République du Soudan du Sud, Salva Kiir, avait accepté un compromis et renoncé à l'actuel système de découpage territorial pour rétablir les 10 États d'origine et créer 3 zones administratives. Le leader du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, Riek Machar, avait alors accepté de rejoindre le Gouvernement de transition au poste de Premier Vice-Président. Toutefois, de nombreuses questions demeuraient source de préoccupation, notamment la situation humanitaire, le respect des droits humains et l'absence de mise en œuvre de l'accord de paix revitalisé. Mme Sunday a signalé que la population du Soudan du Sud devrait faire face à de nombreuses difficultés, notamment la violence, les besoins humanitaires et le risque extrême de viol et de violence sexuelle et fondée sur le genre pour les femmes et les filles, et a appelé à une participation pleine et effective des femmes au processus de paix.

Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises pour former un nouveau gouvernement de transition et ont demandé aux parties de continuer de s'attacher à régler les questions en suspens dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles.

Le même jour, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Soudan du Sud dans laquelle ses membres se sont félicités de l'évolution encourageante du processus de paix dans le pays. Les membres du Conseil ont notamment salué les premières étapes de la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, estimant que les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud avaient fait un pas important sur la voie de l'instauration d'une paix durable, et ont demandé aux signataires de l'Accord d'achever la mise en place du gouvernement provisoire et de toutes les institutions de transition.

Le 12 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2514 (2020), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 mars 2021.

Soudan

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée contre le convoi du Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, le 9 mars 2020 à Khartoum.

Le 30 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2517 (2020), dans laquelle il a décidé que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) maintiendrait ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers jusqu'au 31 mai 2020 ainsi que toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat. Dans la même résolution, le Conseil a également annoncé qu'il avait l'intention de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et qu'il entendait adopter à cette occasion une résolution établissant la présence de suivi de la Mission.

Moyen-Orient

Iraq

Le 3 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique et des consultations privées et entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Jeanine Hennis-Plasschaert. Le Représentant permanent de l'Iraq a également participé à la séance et fait une déclaration. La Représentante spéciale a présenté l'évolution de la situation politique et économique ainsi que des conditions de sécurité dans le pays. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la prospérité de l'Iraq. Ils se sont également félicités des progrès accomplis en matière de réforme électorale et ont engagé l'Iraq à prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale et à réformer les secteurs de la gouvernance, de l'économie et de la sécurité afin de répondre aux demandes du peuple iraquien. Ils ont manifesté leur appui aux efforts constants que faisait l'Iraq pour prévenir une résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) et examiné l'évolution de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Ils ont également salué les efforts faits par la Représentante spéciale et la MANUI et appelé à la poursuite de la coopération entre le Gouvernement iraquien et la Mission.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance par visioconférence sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a présenté aux membres du Conseil le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Les représentants de la Palestine et d'Israël ont également participé à la séance. M. Mladenov a noté que la mise en œuvre de plusieurs des mesures énoncées par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016) n'avait pas progressé au cours de la période considérée. Il a également signalé que l'expansion des implantations israéliennes continuait de faire obstacle à la réalisation d'une solution viable fondée sur deux États. Il a, en outre, informé le Conseil que les autorités israéliennes avaient continué de démolir et de confisquer des structures appartenant à des Palestiniens et a notamment condamné les actes de violence contre les civils et les propos incendiaires. Il a indiqué que la situation à Gaza était extrêmement préoccupante et engagé le Gouvernement palestinien et les donateurs à collaborer avec l'ONU pour soutenir le système de santé gazaouite, notamment en matière de préparation à la COVID-19. Il a également réaffirmé la

volonté de l'Organisation d'aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, des accords multilatéraux et du droit international.

Les membres du Conseil ont examiné les faits nouveaux survenus sur le terrain, notamment dans le contexte de la flambée de COVID-19. Ils se sont dits préoccupés par les activités de peuplement et par les projets d'annexion annoncés et ont réaffirmé leur appui à la solution des deux États, condamné toutes les formes de violence contre les civils et appelé à la reprise du dialogue et des négociations. Ils ont également insisté sur la nécessité d'appuyer le Coordonnateur spécial et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'accroître l'aide humanitaire destinée à la population palestinienne. Ils se sont félicités, en outre, de la coordination établie entre Israël et la Palestine pour faire face à la propagation de la COVID-19 et ont demandé aux parties d'intensifier ces efforts conformément à leurs obligations respectives. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 5 mars, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées et entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, sur le dernier rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques relatif à la République arabe syrienne.

Le 6 mars, le Conseil a tenu des consultations privées pour examiner les faits nouveaux relatifs au Protocole additionnel au Mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb signé par la Fédération de Russie et la Turquie. Les membres du Conseil se sont félicités ou ont pris note de l'accord relatif à un cessez-le-feu à Edleb et ont appelé à la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Certains membres ont également souligné le rôle central que jouait l'ONU à cet égard.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu une visioconférence sur la situation en République arabe syrienne (questions politiques et humanitaires), au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen. M. Lowcock s'est dit préoccupé par les besoins humanitaires en République arabe syrienne, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est du pays, et a tiré la sonnette d'alarme au sujet de la crise liée à la COVID-19 et de ses répercussions potentielles, notamment sur les opérations humanitaires dans le pays. Il a également demandé que soit menée une action mondiale pour surmonter les nombreuses difficultés rencontrées, notamment en matière de fourniture de l'aide humanitaire. M. Pedersen a informé le Conseil des faits nouveaux survenus sur le plan politique et appelé à un cessez-le-feu national pour faire face à la pandémie. Les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie ont également participé à la séance et fait des déclarations.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire en République arabe syrienne et l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 dans le pays. Ils ont souligné qu'il fallait instaurer les conditions nécessaires pour lutter contre la propagation du virus et demandé à toutes les parties de garantir à tous les Syriens dans le besoin, dans toutes les régions du pays, un accès sûr, durable et sans entrave à l'aide humanitaire, notamment aux articles médicaux, conformément aux principes humanitaires et aux résolutions pertinentes du Conseil. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, et à la lumière des dernières déclarations du Secrétaire général et de son envoyé spécial, les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties d'assurer une période de calme durable partout dans le pays et réaffirmé la

nécessité d'appliquer pleinement la résolution 2254 (2015). Ils ont également pris note de l'évolution récente du processus politique syrien et demandé à toutes les parties syriennes de participer de façon constructive aux travaux de la Commission constitutionnelle afin de parvenir à une paix durable. Ils ont réaffirmé qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en République arabe syrienne, lequel ne pourrait être réglé que par un processus politique sans exclusive conduit et pris en main par les Syriens sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Ils ont également redit leur profond attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse.

La situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la situation au Moyen-Orient (Yémen), au cours de laquelle il a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et du Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham.

M. Griffiths s'est dit préoccupé par la situation militaire de plus en plus désastreuse au Yémen, en particulier dans le nord du pays, et a mis en garde contre les conséquences humanitaires et politiques dévastatrices qu'une telle situation pourrait entraîner. Il a demandé aux parties de faire preuve de la plus grande retenue, de mettre fin aux combats et de s'employer à relancer un processus politique inclusif. Il a également engagé les parties à continuer de promouvoir des mesures de confiance et à mettre en œuvre l'accord sur un échange de prisonniers à grande échelle. M. Rajasingham s'est dit préoccupé par les pertes civiles et les déplacements provoqués par les combats ainsi que par les restrictions qui continuaient d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Il a réaffirmé qu'il importait d'instaurer un cessez-le-feu à l'échelle du pays et demandé aux parties de s'acquitter des obligations que leur imposait le droit international. Il a également présenté l'état du financement de l'opération menée par les Nations Unies pour fournir une aide au Yémen et s'est dit préoccupé par l'état de l'économie yéménite.

Les membres du Conseil se sont fait l'écho des préoccupations exprimées au sujet de l'escalade militaire, de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus politique et de la gravité de la situation humanitaire. Ils sont convenus qu'une solution politique était le seul moyen de mettre fin à la crise et ont manifesté leur appui aux efforts de médiation faits par l'Envoyé spécial. Nombre d'entre eux ont appelé à un cessez-le-feu et demandé aux parties de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de contribuer à régler les problèmes d'accès. Le Représentant permanent du Yémen a également fait une déclaration.

Immédiatement après la séance d'information, le Conseil a tenu des consultations privées lors desquelles ses membres ont eu des échanges avec MM. Griffith et Rajasingham.

Asie

Afghanistan

Le 10 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2513 (2020), dans laquelle il a salué les considérables progrès que représentaient, du point de vue de la fin de la guerre et de la possibilité de négociations entre Afghans, l'accord de paix signé par les États-Unis d'Amérique et les Taliban, s'est félicité que

toutes les parties afghanes entendent s'employer à mener à bon port la négociation d'un règlement politique inclusif et d'un cessez-le-feu permanent et global, et a encouragé la poursuite des efforts de tous les partenaires régionaux et internationaux de l'Afghanistan à l'appui de la paix, de la réconciliation et du développement dans le pays. Il a également affirmé que tout règlement politique devait protéger les droits de tous les Afghans, notamment les femmes, les jeunes et les minorités. Il a demandé au Gouvernement afghan et aux Taliban de s'atteler de bonne foi à des mesures de confiance supplémentaires destinées à créer des conditions propices à la prompte ouverture des négociations entre Afghans et réaffirmé qu'il importait de garantir que le territoire de l'Afghanistan ne soit utilisé ni par Al-Qaida, ni par l'EIIL, ni par aucun autre groupe terroriste international pour menacer ou attaquer aucun autre pays. Il s'est félicité que la communauté internationale s'emploie à préparer l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement dans tout l'Afghanistan, a salué les efforts de coopération régionale au service du développement régional et a insisté sur l'importance de la coopération internationale et régionale à la reconstruction du pays. Il s'est en outre déclaré prêt, dès le début des négociations entre Afghans, à envisager de rouvrir le dossier concernant le statut des personnes et entités inscrites sur la Liste établie et tenue à jour en application de la résolution 1988 (2011).

Le 31 mars, les membres du Conseil se sont réunis par visioconférence pour examiner la situation en Afghanistan et ont entendu un exposé de la responsable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Ingrid Hayden. Le Représentant permanent de l'Afghanistan a participé à la séance et fait une déclaration. Les membres du Conseil ont demandé aux dirigeants politiques afghans de mettre de côté leurs divergences, exhorté toutes les parties afghanes à tenir compte de l'appel à un cessez-le-feu global lancé par le Secrétaire général, exprimé l'espoir que les négociations entre Afghans commenceraient sans retard et engagé la communauté internationale à travailler avec le Gouvernement pour prévenir la propagation de la COVID-19. Ils ont également souligné qu'il importait de continuer de s'employer à réduire la violence, de veiller à ce que le territoire de l'Afghanistan ne soit pas utilisé par des groupes terroristes internationaux et de faire en sorte que les acquis économiques, sociaux et politiques et les progrès du développement, notamment sur le plan des droits humains, soient protégés et mis à profit, et ont salué les efforts faits par les partenaires internationaux et régionaux pour faire progresser la coopération régionale, le développement et la reconstruction en Afghanistan. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse.

Europe

Géorgie

Le 5 mars, dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la question des cyberopérations malveillantes en Géorgie au titre des questions diverses. Se référant à la lettre datée du 21 février adressée par le Représentant permanent de la Géorgie (S/2020/135), certains membres du Conseil ont accusé la Fédération de Russie d'avoir planifié et exécuté la cyberattaque lancée contre la Géorgie le 28 octobre 2019. Le représentant de la Fédération de Russie a affirmé que cette accusation était infondée et qu'il n'existait aucune preuve de l'implication des agences officielles russes. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la coopération pour préserver la cybersécurité, et du dialogue pour assurer le règlement pacifique des différends.

Questions thématiques et autres questions

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 5 mars et le 31 mars, le Conseil de sécurité a tenu des consultations par visioconférence sur les lancements effectués par la République populaire démocratique de Corée, au titre des questions diverses. Le 5 mars, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco.

Le 30 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2515 (2020), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 avril 2021 le mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009). Dans la même résolution, il a demandé au Groupe d'experts de lui présenter un rapport de mi-mandat le 4 septembre 2020 au plus tard et un rapport final le 5 mars 2021 au plus tard.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 26 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré le 25 mars 2020 contre le temple sikh Dharamshala de Kaboul.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : sûreté et sécurité des soldats de la paix

Le 30 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2518 (2020) relative à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, dans laquelle il a souligné qu'il importait de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et énuméré certaines mesures qui contribueraient à réaliser cet objectif, notamment le fait d'assurer la libre circulation, de garantir l'adéquation des capacités et des systèmes, de favoriser une meilleure appréciation de la situation, et d'améliorer la formation et la performance, l'appui sanitaire, la sécurité et les capacités de secours. Dans la même résolution, le Conseil a chargé les opérations de maintien de la paix d'intensifier les échanges avec les gouvernements hôtes, les autorités locales et les populations afin de renforcer la confiance mutuelle, demandé que soit favorisée l'intégration des nouvelles technologies et que soient renforcés les mécanismes de coordination pertinents, et encouragé les partenariats pour soutenir l'Union africaine et d'autres organisations régionales dans leurs efforts visant à renforcer les capacités.

Méthode de travail et renforcement de la transparence

La COVID-19 menace la santé publique mondiale et constitue un défi de taille pour le fonctionnement du Conseil de sécurité. Depuis son accession à la présidence, la Chine a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Conseil pour faire face aux conséquences de la pandémie, assurer l'accomplissement des tâches du Conseil et promouvoir la transparence.

Au cours de la première quinzaine de mars, le Conseil a pris les mesures de précaution nécessaires pour réduire le risque d'infection tout en respectant globalement son programme de travail. Compte tenu des risques croissants liés à la propagation de la COVID-19, la présidence a proposé de nouvelles modalités de travail à l'issue de discussions et de consultations approfondies avec les membres du Conseil et le Secrétariat de l'ONU. Les directives proposées visaient à encourager les membres à limiter le nombre de participants aux séances à un format 1+2, à réduire le nombre de séances en fonction des besoins, à reporter les consultations non urgentes et à tenir les consultations privées dans la salle du Conseil. Elles visaient

également à encourager le Secrétariat à faire désinfecter plus fréquemment les installations utilisées par le Conseil.

Au cours de la seconde quinzaine, lorsque les réunions physiques sont devenues impossibles, des efforts considérables ont été faits pour examiner de nouvelles méthodes permettant de poursuivre les séances et les débats, notamment par visioconférence. Le Conseil est parvenu à axer ses travaux sur les thèmes principaux, les questions sensibles et les faits nouveaux, à faire entendre sa voix, à prendre rapidement des mesures et à jouer le rôle qui est le sien.

Le 27 mars, afin d'assurer l'adoption des résolutions, la présidence, sur la base d'un accord entre membres du Conseil, a envoyé une lettre à tous les Représentants permanents des pays membres du Conseil pour les informer de l'instauration d'une procédure de vote par écrit ainsi que de mesures visant à accroître la transparence des visioconférences. Cette lettre a ensuite été publiée comme document du Conseil (S/2020/253).

Conformément aux pratiques en vigueur à l'ONU, et afin de promouvoir la transparence, la Chine a organisé, au début de sa présidence, des séances d'information sur les travaux du Conseil à l'intention des États Membres, des médias de l'ONU et de la société civile, sur la base du programme de travail adopté le 2 mars lors de consultations privées. Durant sa présidence, la Chine a facilité le processus de publication des éléments destinés à la presse et des comptes rendus des séances tenues par visioconférence afin de promouvoir l'unité et de permettre au Conseil de faire entendre sa voix. À la fin du mois, la Chine a communiqué un compte rendu des travaux menés par le Conseil sous sa présidence dans une lettre adressée à tous les États Membres et au Secrétaire général.